Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260320-D202619-DE

Mairie de TAULÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 mars 2026 à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 18 mars 2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 23 **Votants** : 23

Étaient présents : CREACH Gilles, GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie Claire, KERRIEN Ronan, BOULANGER Régine, KERSCAVEN François, DANIELOU Céline, HORELLOU Denis, BLONS Béatrice, LE BERR Mickaël, MEUDEC Dominique, POCHARD Frédéric, KERBRAT Morgane, SALAUN Benoît, MOAL Hélène, LE GUERCH Eric, PAUGAM Sandrine, MARTIN Erwan, CHEVALLIER Carine, DE BLASIO Stefano, KERGUIDUFF Claudine, PERROT Arnaud

Absents excusés :

Absents :

A été élu secrétaire de séance : LE BERR Mickaël

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la défense instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller, a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Concrètement, chaque conseil municipal se doit de désigner un tel correspondant et d'en transmettre les coordonnées au préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- de désigner **Aude GOARNISSON** comme correspondant Défense.

Le Maire
Gilles CREACH

MAIRIE DE TAULÉ
FINISTÈRE